

TABLE DES MATIÈRES

Note aux lecteurs : cette table des matières renvoie tout d'abord à la première page de chaque fascicule (le premier chiffre apparaissant dans les numéros de page étant celui du fascicule). Ensuite, la table des matières détaillée de chaque fascicule est reproduite et les chiffres qui suivent les titres des sections ou sous-sections sont des renvois précis aux paragraphes du fascicule. Ainsi, dans le fascicule 1, la mention « Généralités : 1-5 » indique que le sujet est traité aux paragraphes 1 à 5 de ce fascicule.

PRÉSENTATION..... v

NOTICE BIOGRAPHIQUE..... vii

Fascicule 1

Sociétés de personnes et associations

Michelle Thériault..... 1 / 1

I. Généralités : 1-5

II. Formation de la société : 6-33

A. Éléments essentiels : 6-25

1. Contrat : 8-11

2. Apports : 12-14

3. Profits : 15-16

4. Intention : 17-22

5. Exercice d'une activité : 23-25

B. Qualification juridique du contrat : 26-28

C. Date de création : 29

D. Autres formalités : 30-31

E. En ce qui concerne la part sociale : 32-33

- III. Personnalité juridique et attributs : 34-42
 - A. En ce qui concerne la société en nom collectif ou en commandite : 34-38
 - B. En ce qui concerne la société en participation : 39-40
 - C. En ce qui concerne l'association : 41-42
- IV. Société en nom collectif : 43-67
 - A. Fonctionnement interne : 44-49
 - 1. Types d'associés : 44-47
 - 2. Prise de décisions : 48-49
 - B. Droits, pouvoirs et obligations des associés : 50-52
 - C. Arrivée et départ d'un associé : 53-54
 - D. Responsabilité face aux dettes : 55-63
 - 1. Notion de « dettes sociales » : 58-59
 - 2. Vis-à-vis des tiers : 60-62
 - 3. Entre les associés : 63
 - E. Dissolution et liquidation : 64-67
- V. Société en commandite : 68-79
 - A. Fonctionnement interne : 69
 - B. Associés commandités : 70-73
 - 1. Droits, pouvoirs et obligations : 70
 - 2. Responsabilité face aux dettes : 71-73
 - a) *Vis-à-vis des tiers* : 72
 - b) *Entre les associés* : 73
 - C. Associés commanditaires : 74-79
 - 1. Droits, pouvoirs et obligations : 74-76
 - 2. Responsabilité face aux dettes : 77-79
- VI. Société en participation : 80-92
 - A. Fonctionnement interne : 81-82
 - B. Droits, pouvoirs et obligations des associés : 83
 - C. Arrivée et départ d'un associé : 84-85
 - D. Responsabilité face aux dettes sociales : 86-89
 - 1. Notion de « dettes sociales » : 86
 - 2. Vis-à-vis des tiers : 87-88
 - 3. Entre les associés : 89
 - E. Fin du contrat : 90-92
- VII. Association : 93-107
 - A. Formation et date de création : 94-95

Table des matières

- B. Fonctionnement interne : 96
- C. Administrateurs : 97-100
- D. Membres : 101-105
- E. Fin du contrat : 106-107

Fascicule 2

Publicité légale des entreprises

Michelle Thériault..... 2 / 1

- I. Généralités : 1-5
- II. Nom de l'assujetti : 6-20
 - A. Définition et distinctions : 6-8
 - B. Conditions à respecter dans le choix du nom : 9-19
 - 1. Règles communes : 11-15
 - 2. Règles particulières selon le type d'entreprise : 16-19
 - C. Droit exclusif d'utilisation : 20
- III. Immatriculation : 21-32
 - A. Formalités d'immatriculation : 21-27
 - B. Sanctions : 28-32
- IV. Mise à jour des informations : 33-42
 - A. Formalités concernant la mise à jour courante : 33-35.1
 - B. Formalités concernant la mise à jour annuelle : 36-37
 - C. Sanctions : 38-42
- V. Radiation : 43-47
 - A. Radiation sur demande : 43-44
 - B. Sanctions : 45-47
- VI. Autres dispositions : 48-54
 - A. Radiation d'office : 48-51
 - B. Recours administratifs : 52-54

DOCUMENTS CONNEXES

Code civil du Québec [extrait]DC / 3

Loi sur la publicité légale des entreprises, RLRQ, c. P-44.1DC / 13

Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, RLRQ, c. P-45, r. 1DC / 51

Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises, RLRQ, c. P-44.1, r. 1DC / 57

INDEX DE LA LÉGISLATIONIN-1 / 1

INDEX ANALYTIQUEIN-2 / 1